

Ce texte est une version provisoire.  
La version définitive qui sera publiée sous  
[www.droitfederal.admin.ch](http://www.droitfederal.admin.ch) fait foi.



# Ordonnance de l'Assemblée fédérale concernant l'administration de l'armée (OAdma)

## Abrogation du ...

---

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,*  
vu le message du Conseil fédéral du ...<sup>1</sup>,  
*arrête:*

### Article unique

L'ordonnance de l'Assemblée fédérale du 30 mars 1949 concernant l'administration de l'armée<sup>2</sup> est abrogée à l'entrée en vigueur de la modification du ... de la loi du 3 février 1995 sur l'armée<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> FF 2025 ...

<sup>2</sup> RO 1949 1185, 1965 893, 1968 73, 1971 936, 1974 487, 1984 1324, 1986 1716, 1990 1882, 1992 288, 1995 4093, 2002 3641, 2003 4005, 2006 5599, 2017 2299

<sup>3</sup> RS 510.10